

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 23

présenté par

M. Peu, M. Chassaigne, M. Maillot, Mme Lebon, M. Sansu, M. Tellier, Mme Bourouaha,
M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi,
M. Le Gayic, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Rimane, M. Roussel, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la trente-neuvième ligne de la quatrième colonne du tableau de l'alinéa 156, substituer au nombre :

« 1,8 »

le nombre :

« 2 » ;

II. – En conséquence, à la même ligne de l'avant-dernière colonne du même tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« 1,6 »

le nombre :

« 2,5 » ;

III. – En conséquence, à ladite ligne de la dernière colonne dudit tableau dudit alinéa, substituer au nombre :

« 1,5 »

le nombre :

« 3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires de cet amendement conteste la baisse des crédits de paiement pour les années 2023,2024 et 2025 dédiés au sport et à la vie associative.

Alors que la France accueille les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, baisser l'investissement de l'État dans le sport et dans la vie associative est un non sens, mettant en péril l'héritage des jeux qui passera par le développement des pratiques pour tous. Rappelons que le budget des sports ne représente que 0,3 % du PIB, l'investissement n'est pas à la hauteur des enjeux autour du sport : 16 millions de licenciés dans des clubs de proximité qui ont bien souvent du mal à mener à bien leurs actions. Nous devons construire et rénover des équipements en particulier dans les zones sous dotées, soutenir les collectivités dans l'animation territoriale du sport (elles qui le finance à hauteur de 12,5 milliards d'euros par an), travailler à casser les barrières à la pratique. Vouloir passer les crédits de 1,7 milliards à 1,5 milliards le plafond des crédits est un non-sens en contradiction totale avec les objectifs affichés.